



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 26 février 2021

Vaccination contre la COVID-19 : Evolution du centre d'appels départemental

Depuis plus d'un mois, le centre d'appels départemental, mis en place par la préfecture et le Département, a reçu plus de 30 000 appels et a permis d'inscrire près de 13 000 Ardéchois sur liste d'attente pour un rendez-vous de vaccination. Ces chiffres prouvent que l'ouverture de cette plateforme téléphonique correspondait à une réelle attente des Ardéchois et que l'objectif de toucher le public cible (les personnes éligibles au vaccin n'ayant pas internet ou n'étant pas familières des réservations en ligne) a été pleinement atteint.

A partir du 1^{er} mars, la priorité sera de proposer un rendez-vous aux 8000 personnes encore inscrites sur cette liste d'attente. Ces personnes inscrites seront toutes rappelées et se verront proposer un rendez-vous dans les meilleurs délais.

La prise de rendez-vous des personnes ne figurant pas sur la liste d'attente se fera donc désormais uniquement par internet via la plateforme www.sante.fr (des créneaux supplémentaires étant disponibles chaque semaine), le numéro du centre d'appel départemental ne prenant plus de nouveaux appels.

Pour rappel, les personnes éligibles au vaccin n'ayant pas accès à internet ou n'étant pas accompagnées par un proche, peuvent toujours avoir recours à l'appui du numéro national d'aide à la prise de rendez-vous au [0 800 009 110](tel:0800009110) (appel et service gratuit), des Maisons de service au public* et des structures France Service du département** qui continueront d'assurer leur mission de renseignement et d'accompagnement des usagers.

Pour les questions d'ordre général liées à la COVID-19 ou à l'état d'urgence sanitaire, nous vous invitons à contacter le numéro vert national dédié ([0 800 130 000](tel:0800130000)).

Afin d'accélérer la vaccination, **de nouveaux centres ouvriront avant la fin du mois de mars. Des bus « espaces de vaccination itinérants » (vaccinobus)** seront également déployés en lien avec le Conseil départemental de l'Ardèche. Des équipes mobiles se rendront dans les territoires pour aller à la rencontre des personnes âgées géographiquement isolées et désireuses d'être immunisées contre le Covid-19.

Pour faciliter la vaccination des personnes qui ne sont pas en capacité de se déplacer, l'Assurance maladie prend en charge à 100 % le transport des patients sur prescription médicale. Le transport doit concerner un trajet vers le centre de vaccination le plus proche du lieu de prise en charge du patient.

Thierry DEVIMEUX, préfet de l'Ardèche comprend et partage l'impatience légitime des Ardéchois souhaitant se faire vacciner. Tout est mis en œuvre pour que toutes les personnes prioritaires volontaires puissent être vaccinées dans les meilleurs délais.

Le préfet salue la belle collaboration territoriale entre les agents des services de l'État, les élus, le personnel des hôpitaux, les médecins, les infirmiers, les agents territoriaux, les bénévoles et les sapeurs-pompiers, pour assurer la gestion des centres de vaccination et la prise en charge des patients.

*Liste des Maisons de services au public du département :

ALBOUSSIÈRE
ANTRAIQUES SUR VOLANE
COUCOURON
GROSPIERRES
JAUJAC
JOYEUSE
LACHAMP RAPHAEL
LARGENTIERE
LA VOULTE SUR RHONE
LE CHEYLARD
LES OLLIERES SUR EYRIEUX
SAINT ETIENNE DE LUGDARES
SAINT FELICIEN
SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN
SERRIERES
VALGORGE
VALLON PONT D'ARC
LES VANS

**Liste des Maisons France Service du département :

SAINT AGREVE
VERNOUX EN VIVARAIS
THUEYTS
VILLENEUVE DE BERG
BOURG SAINT ANDEOL
SAINT MARCEL D'ARDECHE

Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr



@Prefet07

Rue Pierre Filliat – BP 721
07007 Privas CEDEX

